

Cour de France.fr / Histoire et fonction / Politique, guerre et justice / Etudes modernes / L'incertitude du droit devant les juridictions parisiennes au XVe siècle

**Katia Weidenfeld**

## **L'incertitude du droit devant les juridictions parisiennes au XVe siècle**

Article. Source : Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes

**Katia Weidenfeld, "L'incertitude du droit devant les juridictions parisiennes au XVe siècle", dans Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes, année 2000, numéro 7.**

### **Extrait de l'article**

Alors que la parenthèse de la souveraineté d'un droit national semble - selon certains - se refermer pour permettre la réinvention d'un droit commun, la difficulté du thème du retour de l'histoire a été soulignée.

De manière apparemment paradoxale, les origines de la conception moderne du droit sont en effet à chercher dans le droit commun médiéval. Bodin apparaît davantage comme l'artisan d'une systématisation que comme un authentique créateur. Des études récentes sur le pouvoir de « faire loy » en France à la fin du Moyen Âge imposent d'abandonner l'image d'un roi simple garant d'un ordre coutumier intangible comme la représentation d'un exercice désordonné du pouvoir législatif. Parallèlement, l'influence du *jus commune* dans la construction juridique médiévale a été réévaluée. La thèse de la relégation du droit romain recule ; mais l'idée d'une simple renaissance du droit écrit cède le pas à une approche mettant l'accent sur la part de nouveauté dans cette (re)découverte.

[Lire la suite \(revues.org\)](#)